



Copil Natura 2000 Etangs du canal d'Ille-et-Rance

20 septembre
2023

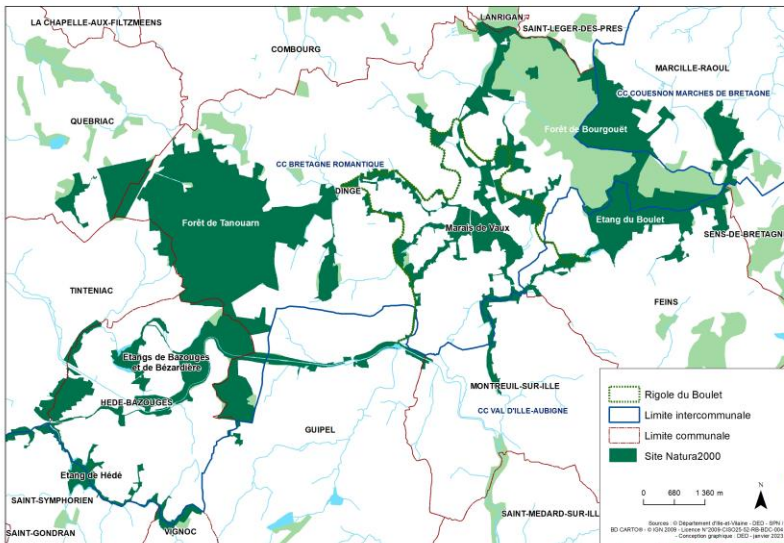


UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Les boisements du site Natura 2000

- ▶ Deux massifs forestiers concernés :
 - ▶ Forêt de Tanouarn : 900 ha environ, inclus en totalité dans le site Natura 2000, dont 200 ha pour les massifs du Haut de Tanouarn et du bois de Villiétin
 - ▶ Forêt de Bouargouët : 1 100 ha, dont près de 300 ha inclus dans le site Natura 2000 (comprend les bois de la Clais et bois de Beauséjour)



- ▶ 14 propriétaire soumis à plan simple de gestion (boisement de plus de 25 ha)
- ▶ 4 propriétaires ayant des boisements entre 4 et 25ha (concerné par le code des bonnes pratiques sylvicoles - ou plan simple de gestion volontaire)
- ▶ Une centaine de propriétaires de petits boisements de moins de 4 ha

Document de gestion durable – code forestier

- ▶ Pour présenter des garanties de gestion durable, il faut détenir un « document de gestion durable » au sens du code forestier (articles L124-1 et 2).

Surface	Inférieure à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	Plus de 25 ha
Politique du CRPFN	CBPS	RTG	PSG volontaire	PSG obligatoire
Autres possibilités	Adhésion au CBPS ou à un RTG			

- ▶ Mais en zone Natura 2000, ce n'est pas suffisant : les Plans Simples de Gestion (PSG) et Règlements Types de Gestion (RTG) ne présentent de garanties de gestion durable que :
 - ▶ s'ils ont été agréés (PSG) ou approuvés (RTG) au titre de l'article L 122-7 du code forestier
 - ▶ s'ils sont accompagnés d'un des deux documents d'engagement volontaire, spécifiques à Natura 2000 : adhésion à la charte Natura 2000 du site ou conclusion d'un contrat Natura 2000 sur toute la surface de la forêt.
- ▶ Si l'instructeur estime que le PSG (ou RTG) n'est pas suffisamment détaillé pour se prononcer, il demandera d'effectuer une évaluation des incidences Natura 2000.

Document de gestion durable – code forestier

- ▶ Un plan simple de gestion contient :
 - ▶ Renseignements administratifs
 - ▶ Brève analyse des enjeux économiques, sociaux et environnementaux
 - ▶ Description des peuplements présents et cartographie
 - ▶ Programme de gestion pour les 10 à 20 années à venir

- ▶ L'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) est une présomption de garantie de gestion durable.

- ▶ Cependant, il faut produire une évaluation des incidences natura 2000. Pour instruire une telle demande pour Natura 2000, le CNPF vérifie que « la réalisation des travaux ou des coupes mentionnés dans votre document de gestion [ne risque pas] d'affecter le site de façon notable » (article R11-8 du décret n° 2007-942 du 15 mai 2007) et que la mise en œuvre du document de gestion « ne doit pas affecter de manière significative la conservation des habitats naturels et des espèces dans les sites Natura 2000 de la région concernée » (circulaire DGFAR/SDFB/C2007-5041 du 3 juillet 2007).



Evaluation des incidences Natura 2000

- ▶ Il faut distinguer d'une part les opérations ponctuelles (coupes ou travaux) qui peuvent être soumises à déclaration ou à autorisation et d'autre part la garantie de gestion durable qui ouvre droit à certaines mesures fiscales (ISF, Monichon, DEFI, taxes foncières) et qui donne accès aux aides publiques.
- ▶ Une évaluation d'incidences Natura a pour but de vérifier que le programme des coupes et travaux ou l'opération (éclaircie, boisement par exemple) ne risquent pas d'affecter le site de façon notable et qu'il ne va pas porter atteinte ni aux habitats naturels ni aux espèces ni aux habitats d'espèces qui ont conduit à désigner le site Natura 2000.



Evaluation des incidences Natura 2000

- ▶ Les opérations soumises à évaluation d'incidences sont fixées par des listes réglementaires. Trois listes possèdent des items qui concernent les activités forestières :
 - ▶ la première liste nationale émanant du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 modifié, codifiée dans le code de l'environnement à l'article R414-19,
 - ▶ la première liste préfectorale régionale terrestre, arrêté préfectoral régional en date du 18 mai 2011, complétant la première liste nationale,
 - ▶ la deuxième liste préfectorale régionale terrestre, réalisée à partir d'items figurant dans la deuxième liste nationale fixée par décret n° 2011-966 du 16 août 2011.

Quelles sont les opérations concernées en forêt privée ?

Opérations relevant déjà d'un régime administratif d'autorisation, de déclaration ou d'approbation	
Première liste nationale	Point n° 9 : plan simple de gestion
	Point n° 10 : coupe soumise au régime spécial d'autorisation administrative de l'article L312-9 et 10 (ex L222-5) du code forestier
	Point n°11 : coupe soumise à autorisation par l'article L124-5 (ex L10) du code forestier et par l'article L141-3 (ex L411-2) du code forestier (coupe en forêt de protection)
Première liste régionale	Point n° 1 : travaux, installations et aménagements mentionnés aux articles R421-19 et R421-23 du code de l'urbanisme (coupe en Espace Boisé Classé à conserver)
	Point n°5 : travaux soumis à déclaration préalable au titre des articles L341-1 et R 341-9 du code de l'environnement (coupe et travaux autres que ceux d'exploitation courante des fonds ruraux en site inscrit)
Opérations soumises au titre du régime d'autorisation propre à Natura 2000	
Deuxième liste régionale*	Boisement de terre > à 0.5 ha

* Liste non arrêtée à ce jour, encore en période de finalisation.

En site Natura 2000 comme dans toute forêt, toujours REFLECHIR avant d'AGIR !



Evaluation des incidences Natura 2000

► En synthèse :

Différents cas possibles	Procédure nécessaire pour être en règle au titre de Natura 2000 (article L124-3 du code forestier) <i>Préalable indispensable à toute intervention</i>
Coupe ou travaux prévus par un PSG en cours de validité	Soit faire agréer le PSG au titre de l'article L122-7 du CF Soit produire une évaluation des incidences Natura 2000 du PSG
Coupe extraordinaire dérogeant à un PSG en cours de validité <i>(demande de coupe au titre de l'article L312-5 du CF)</i>	Produire une évaluation des incidences Natura 2000 de chaque coupe
Coupe ou travaux dans une forêt placée sous régime spécial d'autorisation administrative de coupe (RSAAC) <i>(cas d'une forêt soumise à PSG mais qui n'en est pas dotée)</i>	Produire une évaluation des incidences Natura 2000 lors de la demande d'autorisation préalable prévue à l'article L312-9 du CF
Coupe ou travaux prévus par un RTG en cours de validité <i>NB : Les RTG sont rédigés par des gestionnaires professionnels</i>	Les coupes et travaux prévus par un RTG ou conformes à un CBPS n'obligent pas en principe à produire une évaluation des incidences Natura 2000.
Coupe ou travaux conformes à un CBPS en cours de validité	Il faut toutefois s'assurer de ne pas porter atteinte aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site.
Coupe soumise à autorisation au titre de l'article L124-5 (ex L10) du CF <i>(coupe enlevant plus de la moitié du volume d'une parcelle de plus de 1 ha, en l'absence de document de gestion durable)</i> <i>NB : les coupes de peupliers ne sont pas concernées</i>	Produire une évaluation des incidences Natura 2000 de l'intervention
Coupe soumise à déclaration au titre d'un Espace Boisé Classé à Conserver dans un PLU	
Coupe non soumise à autorisation ou déclaration	<i>Pas de démarche particulière mais la prudence s'impose</i>
Travaux non prévus par un PSG ou RTG ou non conformes à un CBPS	Produire une évaluation des incidences Natura 2000

CF = code forestier



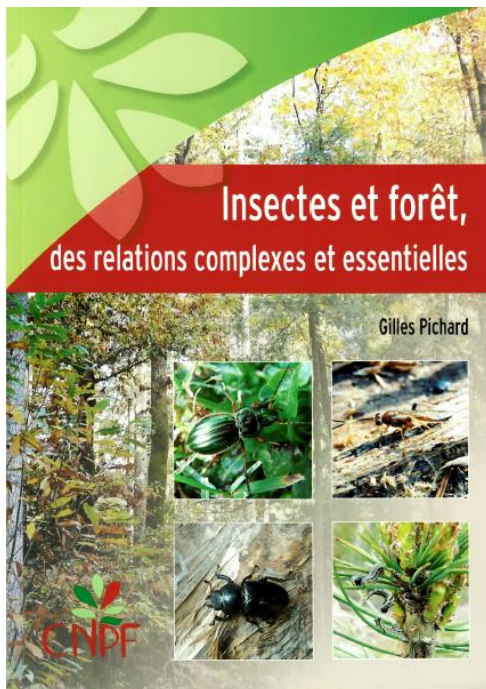
La prise en compte de la biodiversité en forêt

- ▶ L'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), un outil de vulgarisation au service des propriétaires pour regarder les peuplements différemment
 - ▶ Concrètement, on mesure :
 - ▶ Les facteurs liés à la gestion et les facteurs liés au contexte
 - ▶ La diversité en espèces autochtones présentes : différentes espèces d'arbres au dessus de 50cm
 - ▶ La Continuité temporelle de l'état boisé : la parcelle figurait-elle déjà en bois sur la carte de Cassini ou sur la carte d'Etat Major ?
 - ▶ La stratification verticale de la végétation : strate herbacée et semi ligneuse et 3 strates arborescentes (<7m, entre 7 et 20m et au-delà de 20m)
 - ▶ La Proximité d'habitats aquatiques : rivière, mare, ruisseau, marais, tourbière...
 - ▶ Le bois mort sur pied de « grosse » circonférence : > à 120cm à 1.30m du sol Proximité d'habitats rocheux : barre, chaos, muret...
 - ▶ Le bois mort au sol de « grosse » circonférence : > à 120cm au gros bout
 - ▶ Les très gros bois vivants : > à 220cm de circonférence
 - ▶ Les arbres vivants porteurs de micro habitats (fissure, champignon, loge de pic, blessure...)
 - ▶ Les milieux ouverts : trouée, lisière...
-



La prise en compte de la biodiversité en forêt

► Publication du CNPF



Contrat Natura 2000

- ▶ Le contrat Natura 2000 a pour objet la mise en place ou l'adaptation d'une gestion du milieu naturel en faveur des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire.
- ▶ Avec un contrat Natura 2000, les actions favorables à la biodiversité que vous engagez pour l'entretien de votre propriété sont prises en charge financièrement à 100%.
- ▶ On distingue deux types de contrats Natura 2000 :
 - ❖ « forestier » : il finance des investissements non productifs en forêts et espaces boisés
 - ❖ « ni agricole, ni forestier » : il finance des investissements ou actions d'entretien en faveur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire
- ▶ Il peut s'agir d'actions de :
 - ✓ Débroussaillage
 - ✓ Broyage des petits ligneux
 - ✓ Pose de clôture et achat de petits équipements destinés au pâturage
 - ✓ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
 - ✓ Curage de mares
 - ✓ Plantation et entretien de haies, taille d'arbres en ragosse
 - ✓ Fauche ou broyage avec exportation de la matière

Rajout d'un avenant pour annexer le contrat au PSG



Contrat Natura 2000

- ▶ Le contrat Natura 2000 a pour objet la mise en place ou l'adaptation d'une gestion du milieu naturel en faveur des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire.
- ▶ Avec un contrat Natura 2000, les actions favorables à la biodiversité que vous engagez pour l'entretien de votre propriété sont prises en charge financièrement à 100%.
- ▶ On distingue deux types de contrats Natura 2000 :
 - ❖ « forestier » : il finance des investissements non productifs en forêts et espaces boisés
 - ❖ « ni agricole, ni forestier » : il finance des investissements ou actions d'entretien en faveur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire
- ▶ Il peut s'agir d'actions de :
 - ✓ Création, rétablissement de clairières
 - ✓ Création, rétablissement de mares forestières
 - ✓ Travaux de marquages sans enjeux de production
 - ✓ Mise en défens d'habitats d'intérêt communautaires
 - ✓ Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
 - ✓ Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
 - ✓ Prise en charge de surcoût pour limiter les impacts
 - ✓ de la desserte en forêt
 - ✓ Débardage alternatif

▶ **Rajout d'un avenant pour annexer le contrat au PSG**

Perte de destination forestière

- ▶ Le Défrichement (L.341-1 du code forestier) : destruction de l'état boisé d'un terrain et suppression de sa destination forestière
 - ▶ Défrichement direct: opération volontaire ayant pour effet de détruire le peuplement forestier et de mettre fin à sa destination forestière (coupe des arbres et arrachage des souches)
 - ▶ Défrichement indirect: un défrichement indirect est une opération volontaire entraînant à terme les mêmes conséquences que le défrichement direct (pâturage, coupe répétée des rejets de souche...)
- ▶ Défrichement (L341-1 et suivants et R341-1 et suivants) en forêt privée :
 - ▶ Obtention d'une autorisation préfectorale pour tout défrichement effectué dans un massif forestier égal ou supérieur à 4 ha.
- ▶ Mesures compensatoires au défrichement (L.341-6)
 - ▶ 1 à 5 fois la surface autorisée à défricher ou indemnisation Fonds stratégique de la forêt et du bois
- ▶ Au titre du code de l'urbanisme
 - ▶ Espace Boisé Classé à conserver (L.130-1) : nécessité de réviser le document d'urbanisme avant de déposer un dossier de demande de défrichement à la DDTM. Sinon demande de défrichement rejetée automatiquement.



Habitats d'intérêt communautaire

▶ Qu'est-ce qu'un habitat naturel?

- ▶ Habitat naturel au sens de la directive HFF est un espace terrestre ou marin qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques (nature du sol, hygrométrie...) et biologiques (espèces végétales et animales...), qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.
- ▶ La directive «Habitat, Faune, Flore» désigne comme d'intérêt communautaire les habitats ayant une aire de répartition réduite ou en voie de régression ou les habitats constituant un exemple remarquable propre à la région biogéographique. Parmi ces habitats d'intérêt communautaire, certains sont qualifiés de prioritaires lorsqu'ils sont en danger de disparition sur le territoire européen et lorsque l'Union Européenne porte une responsabilité particulière pour sa conservation.
- ▶ Les habitats d'intérêt communautaires sur le site Natura 2000



Pelouse à Littorelle – 3110
(étang du Boulet)



Pelouse à Littorelle et/ou Isoètes – 3130
(étang de Hédé)




Prairie à Molinie sur sol tourbeux – 6410
(butte des épinettes, étang du Boulet)



Bas-marais acidiphile – 6410-12 et tourbière
dégradée – 7120
(queue d'étang de Bazouges)

Habitats d'intérêt communautaire

- ▶ **Focus sur les habitats d'intérêt communautaire forestiers**
 - ▶ **9120-2 – Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx**
 - ▶ Boisements dominés par le Hêtre, potentiellement accompagné du Chêne pédonculé. En cas de sylvofaciès, le Hêtre peut être très peu présent. La strate arbustive caractérisée par une forte présence de Houx. La strate herbacée est assez clairsemée, incluant notamment la Myrtille et la Blechne en épi (fougère) si l'ensoleillement de l'habitat permet leur développement. La strate muscinale a également son importance dans l'identification de l'habitat, avec notamment le Polytric élégant et le Coussinet des bois.
 - ▶ **9130-3 – Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois**
 - ▶ Boisements dominés par le Hêtre, potentiellement accompagné du Chêne pédonculé. En cas de sylvofaciès, le Hêtre peut être très peu présent. La strate arbustive est caractérisée par la présence de Houx et de jeunes Hêtres. La strate herbacée est plus fournie et diversifiée que dans le cas de Hêtraies-Chênaies acidiphiles à Houx, car la décomposition de la matière organique y est plus rapide et les sols y sont plus riches en éléments nutritifs. Les espèces les plus fréquentes sont la Jacinthe des bois, l'Anémone des bois, ou encore la Mélisse uniflore. Les Ronces sont également souvent présentes.
-
- 



Habitat générique	9120 – Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>
Habitat élémentaire	9120-2 – Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx
Code CORINE Biotopes	41.521 Forêts de Chênes sessiles du nord-ouest
Code EUNIS	G1.821 Chênaies à Chêne sessile subatlantiques
Association phytosociologique	<i>Ilici aquifolii-Quercenion petraeae</i> <i>Vaccinio myrtilli-Quercetum petraeae</i>
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

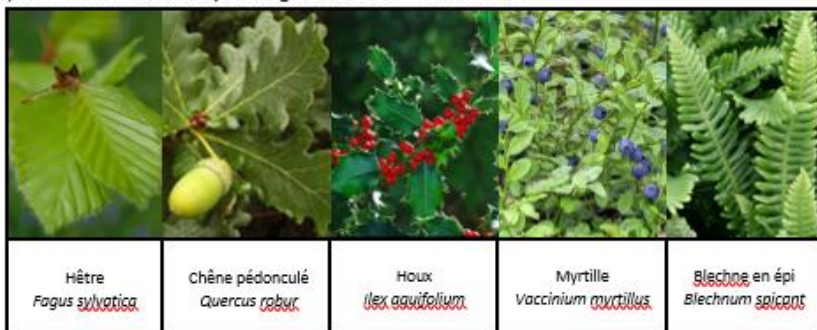


Localisation au sein du site

Cet habitat est présent dans la plupart des boisements du site Natura 2000 (Massifs de *Tanouarn* et de *Bourgouët*, boisements de *Villjéttin*, du Haut-*Tanouarn*, de la *Claie*, ainsi que près de la *Motte aux Anglais*, de la *Vallée des Moulins* et de l'étang du *Boulet*).

Structure, physionomie et espèces caractéristiques

Boisements dominés par le Hêtre, potentiellement accompagné du Chêne pédonculé. En cas de *sylvofaciès*, le Hêtre peut être très peu présent. La strate arbustive caractérisée par une forte présence de Houx. La strate herbacée est assez clairsemée, incluant notamment la Myrtille et la *Blechné* en épi (fougère) si l'ensoleillement de l'habitat permet leur développement. La strate muscinale a également son importance dans l'identification de l'habitat, avec notamment le *Polytric élégant* et le *Coussinet des bois*.



Ecologie

Cet habitat est très souvent lié à la gestion forestière, et se développe en climat océanique marqué voire hyperocéanique, avec hivers doux et étés frais, et une hygrométrie importante même l'été permettant le développement du Hêtre. Il se développe sur substrats acides (granites, grès, schistes, argiles à silex, sables, etc.), en situation bien drainée (pas d'engorgement contraignant), sur sols bruns acides, lessivés ou plus ou moins podzolisés.

Dynamique de la végétation

L'implantation d'une Hêtraie-Chênaie acidiphile à Houx peut se faire par exemple en reconquête sur une lande. Cette implantation passe par une phase pionnière à Bouleaux et à Sorbier des oiseleurs, puis par une phase transitoire à Bouleaux et Chêne pédonculé. Il y a ensuite maturation progressive de la végétation avec le Hêtre et le Chêne sessile, le Chêne pédonculé pouvant être maintenu. La dynamique des végétations correspondant à cet habitat dépend de l'exploitation forestière qui y a lieu.

Menaces

Menaces	Atteintes sur site (identifiées à ce jour)
Exploitation forestière Maintien du Chêne au détriment du Hêtre	Ensemble des boisements
Enrésinement Pin sylvestre, sapin de Douglas	Ensemble des boisements
Espèces Exotiques Envahissantes Laurier palme	Massif de Bougouët, bois de la Claie, près de la Vallée des Moulins

Gestion

Maintenir la strate arborée avec espèces de feuillus secondaires, ainsi que le sous-bois à Houx et éventuellement If.

Privilégier la régénération naturelle.

Réaliser les coupes selon une intensité et une périodicité adaptée.

Maintenir le bois mort sur pied et au sol.



Habitat générique	9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo</i> – <i>Fagetum</i>
Habitat élémentaire	9130-3 – Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois
Code CORINE Biotopes	41.132 Hêtraies à Jacinthe des bois
Code EUNIS	G1.632 Hêtraies neutrophiles atlantiques
Association phytosociologique	<i>Carpino betuli-Fagion sylvaticae</i> <i>Endymio non-scriptae-Fagetum sylvaticae</i>
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

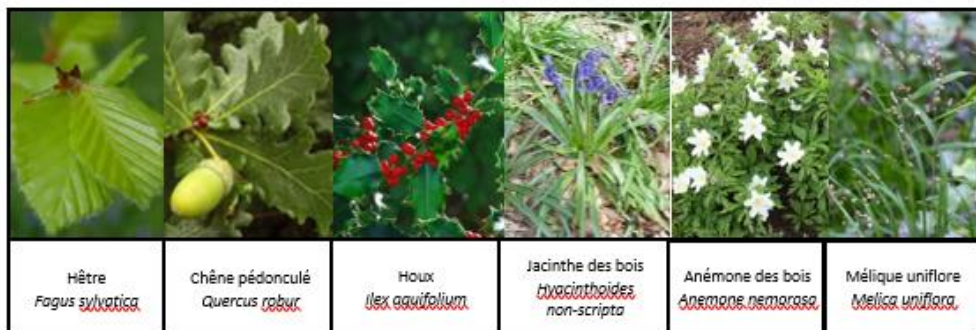


Localisation au sein du site

Cet habitat est présent dans les boisements de Villiézin et du Haut-Tanouarn, ainsi que près de la Vallée des Moulins et le long de l'Ille (vers Montreuil-sur-Ille).

Structure, physionomie et espèces caractéristiques

Boisements dominés par le Hêtre, potentiellement accompagné du Chêne pédonculé. En cas de *sylvofaciès*, le Hêtre peut être très peu présent. La strate arbustive est caractérisée par la présence de Houx et de jeunes Hêtres. La strate herbacée est plus fournie et diversifiée que dans le cas de Hêtraies-Chênaies acidiphiles à Houx, car la décomposition de la matière organique y est plus rapide et les sols y sont plus riches en éléments nutritifs. Les espèces les plus fréquentes sont la Jacinthe des bois, l'Anémone des bois, ou encore la Mélisse uniflore. Les Ronces sont également souvent présentes.



Ecologie

Cet habitat est très souvent lié à la gestion forestière, et se développe en climat océanique frais, doux, et arrosé. Les végétations caractéristiques de cet habitat se développent sur sols bruns mésotrophes et sols bruns acides.

Dynamique de la végétation

La Hêtraie-Chênaie à Jacinthe des bois se développe sur des prairies diverses abandonnées. Ces dernières, après être passées par un stade de prairies pré-forestières, forment des fruticées ou des landes, qui se boisent par la suite. Ce boisement passe par une phase pionnière à Tremble, Frêne, Bouleau et Chêne pédonculé, puis mature avec l'implantation du Hêtre et du Chêne sessile. La dynamique des végétations correspondant à cet habitat dépend de l'exploitation forestière qui y a lieu.

Menaces

Menaces	Atteintes sur site (identifiées à ce jour)
Exploitation forestière Maintien du Chêne au détriment du Hêtre, suppression du Hêtre en strate arbustive	Ensemble des boisements
Espèces Exotiques Envahissantes Laurier palme	Près de la Vallée des Moulins et de l'étang du Boulet

Gestion


Maintenir la strate arborée avec espèces de feuillus secondaires, ainsi que le Houx et les jeunes Hêtres en sous-bois.

Privilégier la régénération naturelle.

Réaliser les coupes selon une intensité et une périodicité adaptée.

Maintenir le bois mort sur pied et au sol.

Habitats d'intérêt communautaire

- ▶ **Focus sur les habitats d'intérêt communautaire forestiers potentiels**
 - ▶ **9180*-2 – Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre**
 - ▶ Boisements dominés par le Frêne et l'Erable sycomore ou champêtre, accompagnés éventuellement par le Tilleul et l'Orme champêtre. La strate arbustive peut inclure le Sureau noir, le Noisetier ou encore l'Aubépine monogyne. La strate herbacée est caractérisée par une richesse en fougères (Scolopendre, Fougère mâle, Fougère femelle, Polypode vulgaire...).
 - ▶ **9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur**
 - ▶ Boisements dominés par le Chêne pédonculé et/ou le Bouleau pubescent, arbres ayant une taille parfois limitée du fait de l'oligotrophie qui entraîne un développement lent et limité des espèces. *Fagus sylvatica* (Hêtre), moins tolérant aux conditions extrêmes d'hydromorphie, est absent de cette strate arborée. La bourdaine peut entre autres représenter la strate arbustive. La strate herbacée est quant à elle composée d'un tapis de *Molinia bleue* en touradons, forme typique que prend cette espèce en cas d'engorgement du sol dès la surface, critère déterminant de cette végétation. La strate muscinale peut inclure des Sphaignes, ainsi qu'éventuellement d'autres espèces à affinité hygrophile.
-
- 



Habitat générique	9180* – Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio – Acerion</i>
Habitat élémentaire	9180*-2 – Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre
Code CORINE Biotopes	41.41 – Forêt de ravin à Frêne et Sycomore
Code EUNIS	GLA4111 – Forêts de ravin à Frêne, Erable sycomore et Langue de cerf
Association phytosociologique	<i>Dryopterido affinis-Fraxinietum excelsioris</i> <i>Dryopterido affinis-Fraxinetum excelsioris</i>
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

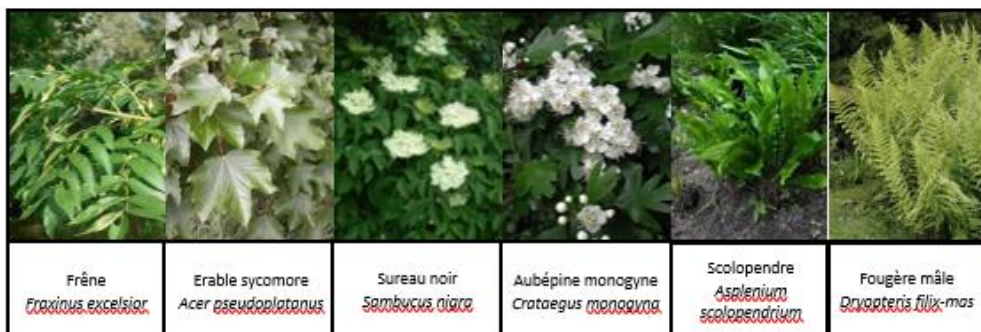


Localisation au sein du site

Cet habitat est potentiellement présent dans la Vallée des Moulins.

Structure, physionomie et espèces caractéristiques

Boisements dominés par le Frêne et l'Erable sycomore ou champêtre, accompagnés éventuellement par le Tilleul et l'Orme champêtre. La strate arbustive peut inclure le Sureau noir, le Noisetier ou encore l'Aubépine monogyne. La strate herbacée est caractérisée par une richesse en fougères (Scolopendre, Fougère mâle, Fougère femelle, Polypode vulgaire...).



Ecologie

Cet habitat se développe en climat atlantique, sur coulées colluvionnaires, et sur sols riches en éléments minéraux et très frais (sols bruns eutrophes à mésotrophes). Même en l'absence de forte humidité édaphique, l'humidité atmosphérique générée par les conditions stationnelles d'encaissement et d'exposition permet l'installation d'espèces se développant généralement sur substrat plus ou moins humide.

Dynamique de la végétation

La Frênaie de ravin à Scolopendre se développe à partir de prairies abandonnées ou d'éboulis de bas de pente. Ceux-ci évoluent en fruticées, en passant pour l'éboulis de bas de pente par un faciès à Bryophytes. Les Frênes, Erables et Ormes d'installent progressivement, puis la Frênaie mature progressivement. Les conditions stationnelles doivent toutefois convenir à l'installation d'une telle végétation, c'est-à-dire être en présence d'une forte pente dans un ravin plus ou moins encaissé, exposé nord ou ouest.

Menaces

Menaces	Atteintes sur site (identifiées à ce jour)
Anthropisation Dépôts de déchets d'origine anthropique	Vallée des Moulins

Gestion

Ne pas intervenir sur les boisements.



Habitat générique	9190 – Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> .
Habitat élémentaire	9190-1 – Chênaies pédonculées à Molinie bleue
Code CORINE Biotopes	41.51 Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux
Code EUNIS	G1.81 Bois atlantiques de [<i>Quercus robur</i>] et [<i>Betula</i>]
Association phytosociologique	<i>Molinia caerulea-Quercetum roboris</i> <i>Molinia caerulea-Quercetum roboris</i>
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

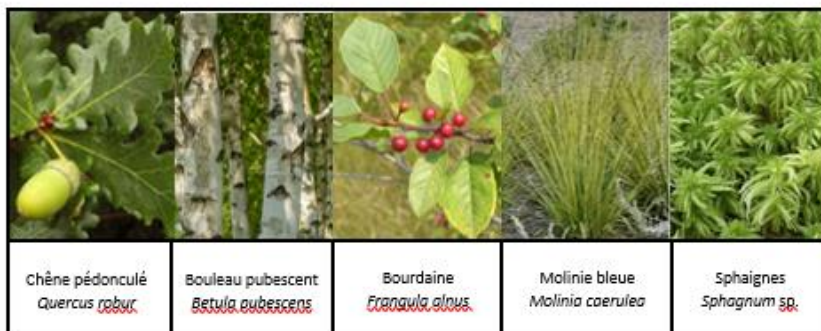


Localisation au sein du site

Cet habitat est potentiellement présent près de l'étang de Bazouges et dans le massif de Bourgouët.

Structure, physionomie et espèces caractéristiques

Boisements dominés par le Chêne pédonculé et/ou le Bouleau pubescent, arbres ayant une taille parfois limitée du fait de l'oligotrophie qui entraîne un développement lent et limité des espèces. *Fagus sylvatica* (Hêtre), moins tolérant aux conditions extrêmes d'hydromorphie, est absent de cette strate arborée. La bourdaine peut entre autres représenter la strate arbustive. La strate herbacée est quant à elle composée d'un tapis de Molinie bleue en touradons, forme typique que prend cette espèce en cas d'engorgement du sol dès la surface, critère déterminant de cette végétation. La strate muscinale peut inclure des Sphaignes, ainsi qu'éventuellement d'autres espèces à affinité hygrophile.



Ecologie

Cet habitat se développe sur des dépressions en substrat acide (queues d'étang, bordures de tourbières, fonds de vallons...), oligotrophes et engorgés en surface par une nappe temporaire liée à la présence d'un plancher souvent argileux. Cet engorgement doit être d'origine primaire et non lié à une remontée de nappe subséquente à de trop fortes coupes forestières. L'analyse pédologique lors de la réalisation de relevés permet ainsi la validation de cette association.

Dynamique de la végétation

Les Chênaies pédonculées à Molinie sont consécutives de l'évolution de dépressions engorgées avec tapis de Molinie ou landes humides, puis il y a embroussaillage avec la Bourdaine et/ou le Saule à oreillettes. Après une phase pionnière forestière à Bouleaux, le Chêne pédonculé s'installe.

La Chênaie pédonculée à Molinie constitue une végétation climax, c'est la tête de la série de végétations. Les conditions stationnelles ne permettent pas une évolution ultérieure.

En cas de gestion forestière mise en place, la Chênaie pédonculée à Molinie peut se présenter sous la forme de futaie de Chêne pédonculé, de Chênaie-Boulaie ou de Boulaie de dégradation, ou bien de plantation de *Pinus sylvestris* (Pin sylvestre) ou de *Pinus maritimus* (Pin maritime).

Menaces

Menaces	Atteintes sur site (identifiées à ce jour)
Exploitation forestière Pin sylvestre, pin maritime	Près de l'étang de Bazouges et dans le massif de Bourgoët.

Gestion

Limiter les interventions culturales, car l'habitat occupe de petites surfaces et l'oligotrophie entraînerait de toute façon un rendement assez mauvais.

Ne pas utiliser d'engins de débardage pour ne pas tasser le sol.

Eviter les coupes brutales et limiter la taille des coupes.